Pannecé, le 3 juin 2026

Objet : Restauration d'un bocage dégradé

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs Membres de la Compa.

Monsieur le Commissaire- Enquêteur,

Au fil des pages des documents du SCoT mis à la lecture, il est fait état des constats suivants :

1- Dans le résumé non technique, page 10, dans le cadre de l'analyse stratégique au titre des Faiblesses/ menaces, il est fait état du constat d'un **bocage très dégradé sur les plateaux.**

2- Vous identifiez ensuite les secteurs à **enjeu de milieu naturel dégradé** dans votre tableau - secteurs dégradés - dans le document Etat initial de l'environnement page 56/117 : sont identifiés 10 secteurs dégradés dont 6 sur le **plateau central du territoire entre Ligné/Mouzeil et Belligné**, selon un axe Ouest-Est.

3- Vous objectivez ces secteurs à enjeux naturels très dégradés avec un tableau – carte 13 - sur la densité bocagère dans le document Etat initial de l'environnement page 46/117, où l'on constate effectivement un certain nombre de secteurs - Mésanger notamment - avec des densités de m linéaires de haies inférieures à 20 m linéaires / ha et beaucoup d'autres inférieures à 60.

4- **Vous rappelez à juste titre et à de nombreuses reprises dans vos documents l'importance des haies en matière de biodiversité.**

5- Fort de tous ces éléments de diagnostic, on peut s'étonner dans le D.O.O. à la lecture de la page 69 de 100, des constats qui sont faits :

a- les inventaires bocagers et leur transcription dans les différents PLU sont **très hétérogènes**…

b- le suivi de l'évolution du bocage sur l'ensemble du territoire est qualifié **d'impossible** au regard de l'hétérogénéité des données …

c- Le bocage est très démantelé avec une densité moyenne de 62m de haie par hectare sur le territoire du Pays d'Ancenis … un maillage bocager est considéré comme efficace et fonctionnel pour ses différents rôles (hydraulique, biodiversité, paysage, agricole, brise-vent, énergie) avec une densité minimale de 100 m/ha.

d- Les arbres remarquables et isolés sont peu identifiés et peu protégés dans les documents d'urbanisme.

Dès lors et, compte tenu de ce qui précède, oui, on s'étonne que les prescriptions en matière de restauration bocagère, de façon générale, ne comportent aucun objectif chiffré, aucune dates précises auxquelles les objectifs doivent être atteints !

Le seul chiffre évoqué est le remplacement du m linéaire de haie détruit par son équivalent dans le même bassin versant. (On retiendra amèrement ici, le caractère ambitieux de la mesure …)

Conclusion :

Pour un document d'orientations et d'objectifs à vingt ans, la Compa s'obligerait à se fixer des objectifs beaucoup plus ambitieux, **chiffrés et datés dans le DOO,** comme le ferait toute entreprise privée ou collectivité ambitieuse qui entend préparer demain, ou alors, on ne prend pas en compte, la dimension paysagère, bocagère et biodiversité du territoire à sa juste mesure.

Si la Compa envisage de renvoyer la définition des objectifs concrets et chiffrés au futur PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) qui sera élaboré en 2026, cette articulation est source d'une vive inquiétude. **Un plan d'actions opérationnel ne saurait pallier l'absence d'ambition et d'objectifs dûment mentionnés dans le document cadre qu'est le SCoT ;** Renvoyer ces objectifs à un document ultérieur, **potentiellement moins contraignant juridiquement**, équivaut à fragiliser dès sa naissance, la politique de reconquête de notre biodiversité.

Doit-on préciser ici, que ce territoire a souffert au tournant des années soixante d'un remembrement certes nécessaire, mais excessif dans certains secteurs et dont les stigmates apparaissent nettement sur les cartes diagnostic évoquées ci-dessus.

La Compa, les communes concernées ainsi que la communauté agricole, s'honoreraient à mener une politique de restauration bocagère ambitieuse et chiffrée car, au regard des excès évoqués ci-dessus, on peut parler d'une - Dette écologique - vis-à-vis du Pays d'ANCENIS.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, membres de la Compa, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations les meilleures,

Joseph BEAUJARD